

COMMUNIQUÉ

Illuminations de Noël : plus de sobriété

À l'heure où il est demandé à chacun de faire des efforts pour réduire sa consommation d'énergie, la Ville s'y plie également, et cela passe par une restriction des illuminations de Noël. Cette année, seul le quartier Pont-Rousseau sera équipé.

En 2021, 19 sites rézéens étaient décorés avec des éléments uniquement en leds (parmi l'ensemble de ces sites, 6 étaient équipés d'horloges permettant de régler les horaires d'éclairage, les autres étant dépendant des éclairages publics).

Noël 2022 : une économie de 95% de la consommation d'énergie

Dans un contexte de sobriété énergétique souhaité par les élu.es et rendu nécessaire du fait des risques de délestage dans les foyers, la décision a été prise de mettre en place des illuminations de Noël 2022 plus sobres.

Les illuminations de Noël se concentreront cette année dans le quartier Pont-Rousseau. La place Sémard, le rond-point Pont-Rousseau Martyrs et la rue Félix-Faure seront habillés de lumières. La durée d'éclairage sera réduite de quinze jours (du 15 décembre au 2 janvier) et l'amplitude horaire raccourcie (de 17h30 à 22h). Soit une baisse de 95% de la consommation d'énergie comparée à l'an dernier. Aucun nouveau décor n'a été acheté cette année.

Une sobriété à l'échelle locale et métropolitaine

L'équipe municipale s'est engagée à adapter les illuminations festives pour réaliser des économies et répondre aux enjeux environnementaux. Cette décision s'inscrit pleinement dans le projet de mandat de la municipalité : « Rézé se veut citoyenne et responsable en promouvant la sobriété et l'efficacité dans l'usage des ressources ».

Cette décision de réduire les illuminations s'intègre également dans le plan de sobriété mis en œuvre par Nantes Métropole, afin de réduire les consommations énergétiques à court terme pour la période hivernale et à long terme pour la transition énergétique.

Contact presse

Charlotte Seignard | 02 40 84 43 53 - 06 69 55 66 33 | charlotte.seignard@mairie-reze.fr
[@VilleReze](https://twitter.com/VilleReze) - www.reze.fr/presse/